

## CP 124: Projet supplémentaire pour les jeunes (de moins de 26 ans) appartenant aux groupes à risque 01/01/2024-31/12/2025

	Intitulé de l'action	Objectifs poursuivis	Collaboration(s) avec (d'autres organisations)	Groupe cible	Nombre de participants envisagé	Budget projet supplémentaire (en €)
1	Mesures d'encadrement des emplois Tremplin Construction	Les Emplois Tremplin Construction (ETC) et les Trajets Maître Tuteur (TMT) constituent deux outils pour optimiser l'intégration des jeunes nouveaux ouvriers dans des entreprises de construction. En particulier, ils ont pour objectif d'augmenter les chances des jeunes ayant commencé dans une entreprise de construction de bâtir une carrière durable dans le secteur.  En détail, les ETC consistent essentiellement en un soutien actif pendant 18 mois des jeunes nouvellement engagés sous la Commission Paritaire 124. Pour rendre cela possible, un tuteur est désigné par l'entreprise de construction. Après 6 moins, un entretien de fonctionnement est organisé. Une telle approche offre d'importants avantages à la fois pour le jeune travailleur, l'employeur et l'ouvrier expérimenté désigné.  Le TMT, quant à lui, met l'accent sur la formation interne des nouveaux ouvriers. Dans ce cadre également, un tuteur doit être désigné et un plan de formation élaboré. Le maître tuteur accompagne les jeunes ouvriers en interne pendant minimum 80 heures et maximum 140 heures. Après 6 mois, un entretien de fonctionnement est organisé. Une telle approche offre d'importants avantages tant pour le jeune travailleur que pour l'employeur et le maître tuteur.	Les entreprises de construction	Les jeunes âgés de moins de 26 ans ayant commencé comme ouvriers dans une entreprise de construction	660 Emplois Tremplin Construction et Trajets Maître Tuteur par année calendrier	1.241.816,38 €

Total 1.320 jeunes 1.241.816,38 €